République Française *Liberté – Egalité - Fraternité* DEPARTEMENT DU CANTAL ---------- ARRONDISSEMENT DE MAURIAC ---------- CANTON D'YDES **DATE DE LA CONVOCATION : 08 FEVRIER 2019**	**COMMUNE D'YDES** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le QUINZE FEVRIER** à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire. **Etaient présents** : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzy BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE. **Etaient excusés :** Jean-Claude SAISSET, Sandra LAFARGE et Benoît DELAVAULT **Pouvoirs** : Jean-Claude SAISSET à Guy LACAM, Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	17
Présents	14
Excusés	1
Pouvoirs	2
Votants	16

Vote des Comptes Administratifs 2018

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➢ Budget Général 2018 */ Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire rappelle que la Municipalité poursuit l'objectif de réduire les dépenses d'investissement. En 2020, certains emprunts seront arrivés à terme et allègeront cette section. Par ailleurs, les services de proximité tels que la Médiathèque et Cybercentre sont nécessaires mais génèrent des dépenses.

- ***Vote du Compte Administratif***

Le Maire quitte la salle, il ne prend pas part aux débats ni au vote comme l'exige la règlementation.

M. René BERGEAUD, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2018. Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître un excédent global de 102 068.93 € (Fonctionnement et Investissement).

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 091 444,25 €			90 436,19 €	1 091 444,25 €	90 436,19 €
Opérations de l'exercice	980 653,55 €	1 143 429,69 €	2 035 079,04 €	2 726 494,13 €	3 015 732,59 €	3 869 923,82 €
TOTAL	**2 072 097,80 €**	**1 143 429,69 €**	**2 035 079,04 €**	**2 816 930,32 €**	**4 107 176,84 €**	**3 960 360,01 €**
Résultat de clôture	928 668,11 €			781 851,28 €	928 668,11 €	781 851,28 €
Restes à réaliser	46 855,24 €	295 741,00 €			46 855,24 €	295 741,00 €
TOTAL CUMULE	**975 523,35 €**	**295 741,00 €**	**0,00 €**	**781 851,28 €**	**975 523,35 €**	**1 077 592,28 €**
RESULTAT DEFINITIF	**679 782,35 €**			**781 851,28 €**		**102 068,93 €**

- ***Affectation du résultat***

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent définitif de 781 851.28 € et, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	 90 436.19 528 106.88
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT **DEFICIT**	**691 415.09**
Résultat cumulé au 31/12/2018	**781 851.28**
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire * A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter * à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068 Solde disponible affecté comme suit : * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)	 679 782.35 102 068.93
B. DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

- ***Compte de Gestion***

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Commune » dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme.

➢ Budget Assainissement 2018 */ Rapporteur : Le Maire*

- ***Vote du Compte Administratif***

Le Maire quitte la salle, il ne prend pas part aux débats ni au vote comme l'exige la règlementation.

M. René BERGEAUD, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2018. Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître un excédent global de 329 117.63 € (Fonctionnement et Investissement).

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		282 951,13 €		610,31 €		283 561,44 €
Opérations de l'exercice	91 783,57 €	144 575,43 €	214 214,36 €	221 722,04 €	305 997,93 €	366 297,47 €
TOTAL	**91 783,57 €**	**427 526,56 €**	**214 214,36 €**	**222 332,35 €**	**305 997,93 €**	**649 858,91 €**
Résultat de clôture		335 742,99 €		8 117,99 €		343 860,98 €
Restes à réaliser	14 743,35 €				14 743,35 €	
TOTAL CUMULE	**14 743,35 €**	**335 742,99 €**		**8 117,99 €**	**14 743,35 €**	**343 860,98 €**
RESULTAT DEFINITIF		**320 999,64 €**		**8 117,99 €**		**329 117,63 €**

- ***Affectation du résultat***

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 8 117.89 € et, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		 610.31 0
RESULTAT DE L'EXERCICE :	**EXCEDENT** DEFICIT	**7 507.68**
Résultat cumulé au 31/12/2018		**8 117.89**
A. EXCEDENT AU 31/12/2018		**8 117.89**
Affectation obligatoire * A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
* à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit : * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)		 **8 117.89**
B. DEFICIT AU 31/12/2018		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

- ***Compte de Gestion***

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Assainissement » dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme.

➢ Budget Lotissement les Jaquilloux 2018 */ Rapporteur : Le Maire*

- ***Vote du Compte Administratif***

Le Maire quitte la salle, il ne prend pas part aux débats ni au vote comme l'exige la règlementation.

M. René BERGEAUD, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2018. Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître un déficit global de 9 542.60 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 965,00 €			17 000,00 €	8 965,00 €	17 000,00 €
Opérations de l'exercice	17 577,60 €	17 000,00 €	34 577,60 €	17 577,60 €	52 155,20 €	34 577,60 €
TOTAL	**26 542,60 €**	**17 000,00 €**	**34 577,60 €**	**34 577,60 €**	**61 120,20 €**	**51 577,60 €**
Résultat de clôture	9 542,60 €			0,00 €	9 542,60 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	**9 542,60 €**			**0,00 €**		**0,00 €**
RESULTAT DEFINITIF	**9 542,60 €**			**0,00 €**	**9 542,60 €**	**0,00 €**

- ***Compte de Gestion***

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Lotissement les Jaquilloux » dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme.

➢ Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor */ Rapporteur : Le Maire*

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseil et de préparation du budget, pour l'année 2018, à Mme Hélène SANCHEZ, pour un montant de 638.18 €.

M. le Maire précise que depuis plusieurs années, les percepteurs n'interviennent que très rarement pour la Commune d'Ydes. Toutefois, il n'est pas opposé à ce que cette indemnité soit versée, mais il souhaite que son montant soit réparti (si possible) entre les agents de la trésorerie qui conseillent et accompagnent la Commune, ce qu'approuve l'Assemblée Municipale.

Résultats du vote : 7 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions

➢ Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire */ Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire indique que le Conseil Départemental du Cantal a lancé un appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2019-2021. La date limite de remise des candidatures est fixée au 15 Mars 2019.

Sur proposition de M. le Maire et après validation de la Commission Permanente, le Conseil Municipal décide de déposer les dossiers suivants :

- **Pour 2019** : l'aménagement des Rues Frédéric Mistral et Pierre de la Justice (190 028.50 € H.T.) et l'aménagement d'un terrain multi-sports (60 000 € H.T.)
- **Pour 2020** : les travaux de voirie et d'assainissement de la Rue Belvédère et les travaux d'accessibilité tranche n°3
- **Pour 2021** : la création d'un bassin d'orage

Il est soulevé, à cet instant, la dangerosité de la circulation devant le Collège Georges Brassens et la nécessité de mieux sécuriser le passage des piétons en bordure de la Rue Victor Hugo. La Commission des Travaux se rendra sur place pour constater cette situation et apporter une solution.

➢ C.C.S.A. – Fonds Cantal Développement */Rapporteur : Le Maire*

La C.C.S.A. a signé le 05 octobre 2017 un contrat de développement avec le Conseil Départemental du Cantal pour la période 2017/2021. Ce programme doit permettre de mobiliser sur le territoire une enveloppe de 780 000 € issue du Fonds Cantal Développement (FCD). Outre les actions menées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, ledit contrat intègre plusieurs opérations sous maîtrise d'ouvrage communale. Cela concerne notamment la réalisation de logements locatifs dans des bâtiments communaux existants et la création de lotissement. Le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, les engagements de la Commune sur les programmes suivants :

	Coût prévisionnel	FCD au contrat	Taux de subvention	
Développer l'offre de logements communaux	1 150 000 €	287 500 €	25 %	Programmation prévisionnelle de 25 logements avec fonds de concours CCSA à hauteur de 5 % du montant du plafond des dépenses éligibles (plafonds = 46 000 € par logement)
Création de lotissements communaux	320 000 €	64 000 €	20 %	Programmation prévisionnelle de 20 lots répartis en 4 lotissements. Dépense subventionnable plafonnée à 16 000 € par lot

Concernant l'offre de logements communaux, le Conseil Municipal décide de programmer la réhabilitation des logements de l'ancienne garderie. S'agissant de la création de lotissements communaux, la Commune d'Ydes y intégrera le Lotissement les Jaquilloux.

➢ Marché « Restauration Scolaire » */Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juin 2018, un marché pour la préparation et la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire a été signé avec les Cuisines SOLANID.

Suite à la demande de la Municipalité, la Société SOLANID propose un avenant modifiant les nombres de composantes aux menus, ce qui entraîne une augmentation des tarifs pour la Commune, comme suit

A partir du 1er janvier 2019 et conformément à ce qui a été convenu entre les parties, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du passage des menus de **4 composantes à 5 composantes** et de l'application des nouveaux tarifs H.T. à compter de cette même date : **repas adultes (3.90 € H.T.), repas élémentaires (3.55 € H.T.), repas maternelle (3.40 € H.T.) et repas témoins (3.40 € H.T.).** Les autres dispositions restent inchangées.

La Commission Menus, qui se réunit le 12 mars prochain, abordera la qualité des repas. Il en va de même pour le gaspillage et dont un contrôle serait nécessaire. Par ailleurs, il sera demandé aux agents des services des écoles de mesurer, sur une certaine durée, les pertes de pains et les déchets des aliments. Le Maire demande à ce que des actions concrètes soient conduites pour réduire les gaspillages.

➢ Avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain au GAEC BESSON */Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de la parcelle « Les Jaquilloux » avait été signée avec le GAEC BESSON.

Compte tenu des travaux d'aménagement du Lotissement « Les Jaquilloux », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réviser la surface à louer, qui passe de 10ha 90a 00ca à 9ha 62a 26ca, ce qui ramène le montant du loyer annuel à 1 115 €.

➢ Vente Matériels */Rapporteur : Le Maire*

- ***Fauteuils du cinéma***

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2018, il avait été décidé de vendre les fauteuils du cinéma au profit du Téléthon, pour un montant de 20 € l'unité. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de continuer cette vente au profit de la Commune et pour le même tarif.

- ***Tondobroyeur***

Suite à la demande d'un particulier, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente de ce matériel en l'état pour un montant de 120 €. Ce matériel sera sorti de l'inventaire.

➢ STEP Ydes-Bourg */Rapporteur : Le Maire*

Sophie TOURNADRE étant concernée par ce dossier, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. le Maire indique que la proposition d'acquisition de la parcelle nécessaire à la construction d'une nouvelle station d'épuration (proposition validée en séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2018) n'ayant pas reçu l'assentiment du propriétaire, il est nécessaire de reconsidérer la question. En ce sens, et sur proposition de la Commission Permanente du vendredi 08 février 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un échange de terrains, surface pour surface. Ainsi, la Commune accepterait d'échanger la surface équivalente sur le pré de Noulhat «les Prés Longs » (ZK 0001) avec soulte en faveur de la Commune. La soulte sera calculée à partir des estimations foncières déjà effectuées. M. le Maire souhaite intégrer le moment venu une clause stipulant que l'occupant actuel (le GAEC SALERS) puisse continuer à exploiter la surface totale de cette parcelle.

➢ Cession TOUZAC Rue des Ecoles */Rapporteur : Le Maire*

Mme TOUZAC et son fils souhaitent acquérir une surface de 22 ca sur la Rue des Ecoles, afin d'y garer leur voiture.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le déclassement de cette surface et sa vente pour l'euro symbolique au profit des intéressés.

➢ Demande acquisition terrain « La Barandie » */Rapporteur : Le Maire*

M. Gérard RODRIGUES, domicilié 25 Allée des Cèdres, à Gignac la Nerthe (13180), et propriétaire de la Grange « La Barandie », souhaite acquérir une partie du terrain qui jouxte cette grange, d'une surface approximative de 3ha, pour un montant de 5 000 €.

M. le Maire précise que la Commune a déjà reçu une demande pour ce même terrain de la part de Monsieur CHANCEL, de Violles à Largnac. Il sera alors demandé à ce dernier s'il maintient toujours sa demande et à quel prix.

Dans ces conditions, la SAFER va être sollicitée avant la prise d'une décision définitive

➢ Résultats consultations Biens de Section de Trancis et de Montfouilloux */Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 21 septembre 2018 pour approuver la session d'un bien sectionnaire à Trancis (ZD 122 de 248 m²) et de deux parties de la parcelle sectionnaire à Montfouilloux (ZL 93 de 639 m² et 18 m²).
Les électeurs de Trancis et de Montfouilloux ont été convoqués, par arrêté, pour se prononcer sur chacune de ces ventes les concernant, en votant dimanche 10 Février 2019 de 9h00 à 12h00.

	TRANCIS	MONTFOUILLOUX
Nombre d'électeurs	29	8
Nombre de votants	13	5
Bulletins blancs ou nuls	1	0
Avis FAVORABLES	12	3
Avis DEFAVORABLES	0	2

Les PV, feuilles d'émargement et pointage ont été transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Flour pour avis de Madame le Préfet du Cantal.
Pour ce qui concerne Trancis, et sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre la vente car la parcelle sectionnaire jouxtant celle de M. BOYER et Mme COMPTE n'est pas entretenue et aucun membre ne s'est porté acquéreur. Par ailleurs, les intéressés souhaitent construire un mur de clôture en pierres pour fermer leur propriété privée, ce qui ne détériorerait pas le paysage, mais au contraire, valoriserait Trancis.
S'agissant de Montfouilloux, M. le Maire souhaite entreprendre des négociations entre les deux riverains concernés afin de permettre à l'un d'accéder plus facilement à son bâtiment. Aussi, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de poursuivre la vente de la 1ère partie de la parcelle ZL 93 (639 m²) aux motifs que celle-ci, qui jouxte la propriété du Dr Laurent SAKKA, est en friche, non entretenue par la Commune mais par l'intéressé, afin d'éviter la prolifération d'animaux nuisibles et d'éventuelles nuisances. Par ailleurs, aucun autre membre ne s'est porté acquéreur.
Par contre, la surface de la 2ème partie de la parcelle ZL 93 (de 18 m²) doit être revue afin de satisfaire les deux parties concernées. Une convocation des électeurs de Montfouilloux sera à nouveau relancée pour se prononcer sur la nouvelle surface.

➢ Demande salle permanente pour les Gilets Jaunes */Rapporteur : Le Maire*

Monsieur Matthieu ULMET, Porte-parole des Gilets Jaunes d'Ydes et de Sumène-Artense, sollicite la réservation d'une salle de manière permanente pour que ces derniers puissent se réunir les jeudis et samedis.
Il lui a été précisé, par courrier, que la Commune d'Ydes ne met à disposition les salles communales qu'aux associations constituées juridiquement ou aux entreprises, et ceci, pour des raisons de responsabilité. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, en ce sens.

2. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

➢ Point sur les travaux */ Rapporteur : René BERGEAUD*

- ***Aménagement des salles du Centre Proximité Seniors aux anciennes écoles de Largnac***
  Les travaux sont terminés et la réception des travaux est fixée au mardi 19 février 2019 à 17h00.
- ***Clôture du Skate Park***
  Les Services Techniques ont débuté la pose de la clôture.
- ***Chauffage et éclairage à la Médiathèque***
  Compte tenu des propositions de l'entreprise Dominique PAPON, la Commune a passé commande pour:
  - ✓ La réparation des trames de chauffage à la médiathèque pour un montant de 9 310 € H.T.
  - ✓ La pose d'un destratificateur d'air pour un montant de 822.77 € H.T. qui permettra de renvoyer l'air chaud qui s'accumule en partie haute vers le bas.
  - ✓ La réparation de l'éclairage à la Médiathèque pour un montant de 715.40 € H.T.
- ***Lotissement les Jaquilloux***
  - ✓ **Avancement des travaux - SIDRE**
    - o L'extension du réseau nécessaire pour le raccordement du lotissement à partir de l'avenue de la Libération aurait eu pour effet de réduire un peu plus la pression sur l'alimentation des deux maisons situées en bas de la rue du Coudert.
    - o Dans le cadre du marché global, le raccordement de ces deux maisons était prévu à partir du haut de la rue du Coudert. Les travaux de connexion sont réalisés. Il reste à réaliser la reprise de la tranchée en enrobés à chaud.
  - ✓ **Phasage travaux**
    - o Le bassin de rétention est réalisé
    - o Un passage busé pour l'accès à la parcelle agricole a été aménagé sur le ruisseau entre le bassin de rétention et le point bas de la parcelle.
    - o Le décaissement de la voirie a commencé, il comprend en même temps l'amenée des réseaux.
  - ✓ **Réunion de chantier :**
    - o Les réunions de chantier sont fixées chaque lundi à 14h00.
- ***Rénovation du Cinéma***
  - ✓ **Planning prévisionnel :**

    Début des travaux : fin novembre 2019 / Fin des travaux : avril-mai 2019
  - ✓ **Installation de chantier :**

    L'installation de chantier est en place. Compte tenu du manque d'espace environnant, la Municipalité a mis à disposition le logement de l'étage ainsi que le garage.
  - ✓ **Lot désamiantage :**

    Les travaux sont terminés.
  - ✓ **Lot gros oeuvre :**

    Les travaux sont en cours. Lors des travaux de démolition de la façade, il s'est avéré que le bandeau-enseigne était posé sur une ossature bois. L'étanchéité est à prévoir sur le balcon et la toiture terrasse.
  - ✓ **Lot menuiseries extérieures :**

    Les travaux sont en cours pour la pose du SAS d'entrée.

- ***Accessibilité Bâtiments Communaux***
  - ✓ **Gendarmerie :**
    - Travaux à terminer pour la fin de la semaine N°7
    - Reste à réaliser :
      - Marquage au sol, panneau de stationnement, et bande de guidage
      - La peinture sur garde-corps de la rampe et escalier extérieur
      - Mise en place de l'éclairage extérieur sur candélabre existant
  - ✓ **Sanitaire public :**
    - Les travaux sont bien avancés Travaux réalisés à 95% : à terminer pour la fin de la semaine N°7
    - Reste à réaliser : aménagement extérieur (enduit), faïence et finitions
  - ✓ **Maison des services publics :**
    - Travaux réalisés à 95% : travaux à terminer pour la fin de la semaine N°7
    - Reste à réaliser : marquage au sol, panneau de stationnement, et bande de guidage, signalétique à poser sur la porte des sanitaires (homme, femme, PMR), finitions et nettoyage.
  - ✓ **Cybercentre :**
    - Reste à réaliser : signalétique à poser sur la porte des sanitaires (homme, femme, PMR).

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES

➢ C.C.S.A. – Transfert compétences en matière de l'eau et de l'assainissement *// Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire rappelle que la Commune n'a pas compétence en matière de l'eau. La loi NOTRe rendait obligatoire le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux Communautés de Communes au 1er janvier 2020. Début août 2018, l'article 1 de la loi prévoit que les Communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas la compétence à cette date peuvent s'opposer à ce transfert. Cette opposition requiert qu'avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des Communes membres de la Communauté des Communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement serait reporté au 1er janvier 2026. La loi du 03 août 2018 offre la possibilité aux Communes qui exercent ces compétences de s'opposer de façon temporaire au transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement à la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert des compétences de l'eau et d'assainissement à la Communauté de Communes Sumène-Artense dès le 1er janvier 2020 et préconise son report au 1er janvier 2026.

➢ Tableau des emplois*/Rapporteur : Le Maire*

Une procédure de recrutement par voie de mutation est actuellement en cours pour le Service Administratif de la Mairie. Afin de procéder à la nomination du candidat retenu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité.

Il conviendra, à ce titre, de transformer un poste de Rédacteur Principal 1ère classe à temps complet en un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet, et ce, à compter du 1er Mars 2019.

La procédure de recrutement a eu lieu, et une Commission de recrutement a été composée pour l'occasion (le Maire, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Huguette GATINIOL et Françoise MENSUELLE). Sur les 6 candidatures parvenues en Mairie, 3 ont été éliminées du fait de l'inexpérience en matière d'Etat Civil, d'Elections et d'Urbanisme. Sur les 3 autres candidats qui ont été reçus, 2 ont été sélectionnés. Puis, sur les deux derniers, une candidate a retiré sa demande.

➢ Médaille de travail *// Rapporteur : Le Maire*

Un agent est concerné par la médaille de vermeil (30 ans). Il s'agit de M. Jean-Yves GALVAING. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui octroyer une gratification de 300 €.

➢ Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire *// Rapporteur : Le Maire*

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
11.12.2018	032/2018	Vente Hélène POMMARAT à Jean-René FOURNIAL – Rue du Coudert Largnac
12.12.2018	033/2018	Vente Consorts TRIVIAUX à M. et Mme Gérard MARCHAIS – 14 Allée de la Gravière
26.12.2018	034/2018	Vente Consorts Claude DIAMANT à M. et Mme Daniel JACQUET – Quartier des Templiers
07.01.2019	001/2019	Vente Frédéric FAUCHER à Arnaud VEYSSIERE et Claire LAURADOUX – 6 Rue Prof. Henri Mondor
24.01.2019	002/2019	Vente René LAVERGNE et Solange PEYREMOND à M. et Mme Cyril TESTE – Trancis Ouest
05.02.2019	003/2019	Vente Danie GUILLAUME à Aurélie ROUX – Impasse Blaise Pascal

➢ Soutien résolution A.M.F.*/Rapporteur : Le Maire*

La résolution générale du 101ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité, présentée le 22 novembre 2018, rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France.

Il constitue à la fois la feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'A.M.F. veut ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement. Alors que la France connait depuis plusieurs semaines une période agitée, révélatrice de multiples fractures sociales et territoriales, le rôle des Maires est essentiel pour assurer la stabilité de l'édifice républicain et renforcer la cohésion de notre pays.

Après avoir exposé la résolution de l'AMF, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, comme l'ensemble des Communes et Intercommunalités de France, sur son soutien à l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient, à l'unanimité, la résolution finale adoptée lors du Congrès de 2018 qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

4. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Interventions des Présidentes et Présidents des différentes Commissions

- ***Commission Vie Associative, Animation, Sports pour tous***

Marc LASSAGNE, Président de la Commission, indique qu'en présence de Bernard BOUVELOT, il a assisté à plusieurs Assemblées Générales des Associations de la Commune. Dans l'ensemble, il y a une bonne ambiance.
S'agissant du sport, Bernard BOUVELOT fait part de son mécontentement quant au non-respect des règles du Stade par l'Ecole de Foot Sumène-Artense.
Par ailleurs, en raison des conditions météorologiques, les terrains sont actuellement en mauvais état. Il sera nécessaire de les engazonner, amenant ainsi l'interdiction pour les clubs d'y jouer pendant une certaine durée.
Par ailleurs, il est convenu de réunir les clubs utilisateurs du Stade pour revoir, ensemble, l'utilisation périodique des terrains.

- ***Jeunesse, Affaires Scolaires, Accueil Enfance***

La Présidente de la commission indique que la Commission s'est réunie le 4 février dernier et qu'un compte-rendu a été rédigé à l'attention des Membres du Conseil Municipal.

1- Rythmes scolaires

Tout d'abord, il est constaté que sur le plan national, **« 87% des communes ont opté pour un retour de la semaine à 4 jours.** Toute demande de dérogation au cadre de la semaine de neuf demi-journées requiert une saisine conjointe d'une commune ou de l'EPCI **et** d'un ou plusieurs conseils d'école. C'est ensuite au Directeur académique de statuer en dernier ressort. »
Une réunion s'est tenue le 09 janvier dernier en présence de Monsieur le Maire, Françoise MENSUELLE, Corine CONSTANCIAS, Béatrice FEVRIER, Présidente de Familles Rurales et Huguette GTAINIOL.
Il a été ensuite évoqué le souhait de la Municipalité que la Fédération Familles Rurales prenne en charge tout ce qui est péri et extra-scolaire, à savoir la garderie, les TAP, ce qui pourrait prendre effet dès la rentrée 2019.
Il a été également demandé pour le mercredi après-midi, voire même le mercredi entier car il est probable de revenir à la semaine de quatre jours.
M. le Maire n'est pas hostile au passage à la semaine des quatre jours, mais il souhaiterait qu'il y ait une position commune pour l'intercommunalité.
La Municipalité est donc dans l'attente d'un devis de la Fédération Familles Rurales, qui, s'il est accepté sera inscrit au Budget 2019. Les TAP, garderie et mercredi après-midi seront alors à mettre en place dès la rentrée de septembre 2019, et un nouveau sondage auprès des familles et des enseignants pourrait être organisé concernant la semaine à quatre jours.

2- Centre de Loisirs

Celui-ci fonctionnera deux semaines en Février, deux semaines en Avril, six semaines en Juillet-Août et une semaine à Toussaint et ce, jusqu'en 2021.
Par ailleurs, en raison de l'inscription d'enfants extérieurs à la Commune d'Ydes, un courrier a été adressé aux Maires des communes concernées pour leur demander une participation financière. La Fédération Familles Rurales leur transmettra directement la facture.

3 - TAP

Il est constaté une baisse de participation des enfants. Il est également plus compliqué de trouver des intervenants et varier les activités.
Pour la période du 04 mars au 12 avril 2019, deux ateliers sont annulés en raison du manque de participants.

4 - CMJ

Le labyrinthe est tracé : il ne reste plus qu'à préparer la terre et planter au mois d'Octobre. Les enfants participeront symboliquement à la plantation.
Par ailleurs, un projet de visite de l'Assemblée Nationale est prévu les 23 et 24 Octobre 2019 pour un coût de 209 €. A cet effet, le Conseil Départemental du Cantal octroiera une subvention de 500 €.
L'Assemblée Générale des K'Ydes s'est tenue le 8 février dernier. La Fête est programmée au samedi 22 juin 2019 à la condition que les parents participent à son organisation.

- ***Culture et Développement Culturel***

Isabelle LAURADOUX annonce l'organisation de la Fête de la Musique le vendredi 21 juin 2019

5. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Affaire MAURIO/MARINI contre les Communes de Champagnac et d'Ydes :

M. le Maire rappelle que les eaux de ruissellement du terrain rue de la Mine, qui semble être inondé de temps à autre du fait de la tombée des eaux émanant de Champagnac et d'Ydes, transitent par la propriété de M. MAURIO et Mme MARINI.
Cette situation a été portée devant le Tribunal Administratif qui a rendu son jugement le 09 janvier 2019. Celui-ci condamne les deux Communes à procéder, dans un délai d'un an, aux travaux nécessaires aux désordres subis par les intéressés sur leur propriété et à leur verser 2 000 € (soit 1 000 € pour chaque Commune). Les frais d'honoraires et d'expertise seront également à la charge des deux Communes (954 € chacune).

Affaire NAGTZAAM

M. NAGTZAAM ayant fait appel du jugement du Tribunal Administratif, un nouveau mémoire a été transmis à Maître Chloé MAISONNEUVE, avocate de la Commune d'Ydes.
A cet effet, M. le Maire doit rencontrer prochainement cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.